



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Multiplication et diversification de voies alternatives au tabac

Question écrite n° 16806

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la multiplication et la diversification de voies alternatives au tabac par la prise de produits contenant de la nicotine et leur vente libre. En effet, la France voit depuis plusieurs mois apparaître de nouveaux produits tels que les sachets de nicotine connus sous le nom de « pouches » (à différencier du snus, des sachets de tabac d'origine suédoise d'ores et déjà interdits par la directive n° 2014/40/UE de l'Union européenne), ainsi que des perles de nicotine contenant 8 mg de la molécule. Selon un sondage de l'alliance contre le tabac datant d'octobre 2023, bien que les marques distribuant ces produits assurent destiner leur vente à un public majeur, 21 % des 13-16 ans affirment avoir déjà entendu parler des perles et 19 % des sachets. Or la consommation de nicotine - considérée comme aussi addictive que la cocaïne ou l'héroïne - est susceptible d'ouvrir la voie vers le tabagisme. De plus, la prise de ces produits à base de nicotine peut entraîner une intoxication des consommateurs. Enfin, nombre d'enfants ont récemment été intoxiqués par une prise accidentelle de ces produits, ce qui prouve leur dangerosité dans des cas où ils circulent librement. Il apparaît dès lors plus que nécessaire de réglementer et de limiter la vente de ces produits, en les rendant disponibles dans les bureaux de tabac uniquement, puisque les buralistes sont les premiers garants du respect des lois et règlements relatifs au tabac et à la nicotine. Dès lors, elle lui demande quelles mesures il entend mettre en place pour lutter efficacement contre la consommation de ces produits dangereux pour la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16806

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2552

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)